Nations Unies S/PV.6754



Conseil de sécurité

Soixante-septième année *Provisoire*

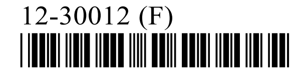
6754e séance
Jeudi 19 avril 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. DeLaurentis	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Portas
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

12-30012 (F)





La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Angola, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée-Bissau à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je salue la participation à la présente séance du Ministre des relations extérieures de l'Angola, du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Guinée-Bissau et du Ministre d'État des affaires étrangères du Portugal.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Joseph Mutaboba, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Mutaboba, qui participe à la séance d'aujourd'hui par vidéoconférence depuis Bissau.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil, à participer à la présente séance en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mutaboba.

M. Mutaboba (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de nous donner cette occasion d'informer le Conseil de sécurité des faits survenus tout dernièrement en Guinée-Bissau.

À la suite du coup d'État militaire du 12 avril, qui a été unanimement condamné par la communauté internationale, y compris le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, certains membres des forces armées se présentant comme commandement militaire ont, le 13 avril, assumé la responsabilité du coup d'État et argué, à titre de justification, de l'existence d'un accord secret entre le Gouvernement et l'Angola qui viserait à légitimer, par le biais d'un mandat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, une intervention des forces armées angolaises. Le commandement militaire a souligné qu'il ne voulait pas le pouvoir et avait été forcé d'agir en légitime défense face aux tentatives du Gouvernement d'anéantir les forces armées. Un document a par la suite été distribué par les partis d'opposition le 18 avril, qui était censé être la copie d'une lettre adressée par le Premier Ministre au Secrétaire général de l'ONU demandant la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil de sécurité aux fins de l'examen de la situation provoquée sur le plan intérieur par le refus d'acceptation des résultats électoraux, et sollicitant également le déploiement d'une force de maintien de la paix.

Le 13 avril, toujours, le commandement militaire a exposé ses objectifs immédiats, à savoir : premièrement, éliminer les obstacles à la réforme du secteur de la sécurité; deuxièmement, lutter contre le trafic et la consommation de drogue, dans le but de restaurer l'image intérieure et extérieure du pays, et par conséquent d'attirer les investissements étrangers; troisièmement, combattre la culture de l'impunité; et enfin, assurer la continuité du processus d'édification d'un État démocratique fondé sur le respect des droits de l'homme fondamentaux et de la liberté d'expression.

La responsabilité du coup d'État, bien que revendiquée par un commandement militaire, a été endossée par l'état-major des forces armées et les positions défendues exclusivement communiquées par le porte-parole des forces armées et le Chef de cabinet du chef d'état-major, le lieutenant-colonel Daba Na Walna.

Le 13 avril encore, le commandement militaire a invité les partis politiques à des consultations sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Vingt-trois partis politiques ont accepté l'invitation, y compris le Parti du renouveau social ainsi que des partis extraparlementaires. Le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), qui est le parti au pouvoir, n'a assisté à aucune des réunions. Deux propositions ont été présentées : premièrement, une transition constitutionnelle prévoyant le rétablissement de l'ordre constitutionnel, avec la nomination de l'actuel Président par intérim de l'Assemblée nationale au poste de président par intérim, demande étant faite au parti de la majorité parlementaire, le PAIGC, de nommer un premier

ministre et de former un gouvernement ouvert à tous les autres partis; et deuxièmement, une transition non constitutionnelle avec dissolution du Parlement et création d'un conseil national de transition, nomination d'un président de transition et d'un gouvernement d'union nationale dirigé par un premier ministre de transition. Le 15 avril, 16 des 23 partis ont opté pour la proposition non constitutionnelle et certains ont quitté la table. L'un des principaux points de discorde était la période de transition, certains plaidant pour une transition de deux ans, tandis que d'autres voulaient la faire durer jusqu'en novembre 2012, date à laquelle des élections législatives sont prévues.

Le PAIGC a publié une déclaration le 14 avril condamnant le coup d'État et appelant à la libération inconditionnelle de ses dirigeants et à leur rétablissement dans leurs fonctions. Le 16 avril, les cinq candidats aux élections présidentielles qui contestaient le processus électoral ont également publié une déclaration condamnant le coup d'État.

Il y a eu quelques tentatives de manifestations de la population et de la société civile, mais les marches de jeunes et de femmes qui avaient été organisées se sont heurtées à une sévère réaction de l'armée, qui a restreint la liberté de réunion et d'expression en interdisant les marches publiques et en fermant des stations de radio privées.

Le 15 avril, une manifestation a été violemment dispersée, et un manifestant au moins a été grièvement blessé par un officier de l'armée qui lui a tailladé les jambes à coups de baïonnette. La liberté de parole – par le biais de la radio – et la liberté de réunion ont été restreintes. Le 15 avril, les deux confédérations syndicales, l'Union nationale des travailleurs de Guinée-Bissau et la Confédération générale des syndicats indépendants, ont condamné le putsch et appelé l'ensemble des travailleurs à ne pas se rendre au travail jusqu'à ce que l'ordre constitutionnel soit rétabli.

Dans l'ensemble, si le calme semble régner à Bissau et dans le reste du pays où la vie reprend apparemment son cours normal, il continue de régner un climat de tension et d'instabilité qui aurait provoqué un exode anormal de Bissau vers la campagne. Si, d'une manière générale, les magasins restent ouverts, les banques sont fermées depuis le putsch, mais il se peut qu'elles rouvrent sous peu. On ne sait pas exactement comment les autorités militaires espèrent pouvoir verser les salaires des fonctionnaires d'ici quelques jours, bien que le commandement militaire ait annoncé que les banques rouvriraient ce lundi. La poursuite de la crise porterait un coup mortel au commerce des noix de cajou, qui est d'une importance cruciale pour l'économie et pour la subsistance de la population. Une crise humanitaire est bien possible.

De vives condamnations du coup d'État ont été émises par les partenaires mondiaux et bilatéraux de la Guinée-Bissau. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie se sont associées au Secrétaire général pour condamner ce coup d'État inconstitutionnel en Guinée-Bissau. Elles réclament toutes unanimement le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la libération des dirigeants détenus. Nombreux sont également ceux qui réclament l'achèvement du processus électoral interrompu.

La CPLP et l'Union africaine ont également proposé l'application de sanctions individuelles ciblées contre les dirigeants militaires et politiques associés au putsch. L'Union africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie ont suspendu la participation de la Guinée-Bissau à leurs organisations jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel, tandis que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale ont annoncé la suspension de leurs programmes de développement en faveur de la Guinée-Bissau.

Au niveau bilatéral, plusieurs pays ont également fait des déclarations condamnant fermement le coup d'État. La CEDEAO a également réitéré sa position lors d'une mission à Bissau le 16 avril. Cette mission, dirigée par le Président de la Commission de la CEDEAO, a rencontré le commandement militaire, les cinq candidats qui contestent le processus électoral, et une délégation du PAIGC. La mission dit avoir indiqué clairement que la CEDEAO s'en tenait à son message de tolérance zéro à l'égard de cette prise de pouvoir inconstitutionnelle. La CEDEAO a également indiqué clairement que la Guinée-Bissau serait suspendue de l'organisation si elle ne rétablissait pas l'ordre constitutionnel.

Le Président de la Commission de la CEDEAO a déclaré que l'armée s'était engagée à répondre à ces demandes et que la CEDEAO était prête à gérer les modalités y afférentes. Quelques heures après le départ de la mission de la CEDEAO, le porte-parole des

forces armées a exclu le retour au pouvoir de Carlos Gomes Júnior et annoncé qu'il n'y aurait pas de deuxième tour des élections présidentielles.

Le 18 avril, les forces armées et les partis politiques ont signé un accord pour une période de transition de deux ans, la dissolution du Parlement, la destitution du Gouvernement et du Président par intérim, et le maintien du pouvoir militaire.

S'agissant de la mission technique d'assistance militaire de l'Angola, dont le retrait a été annoncé, j'ai appris que le commandement militaire et le Gouvernement angolais tiennent actuellement des consultations sur ce retrait. Par l'entremise de son ambassade à Bissau, le Gouvernement angolais a promis d'avertir les partenaires internationaux du départ de la mission. À ce propos, je tiens à rendre hommage à l'Angola pour le succès de cette mission qui est malheureusement devenue une victime des conflits politiques et militaires ancestraux de la Guinée-Bissau. L'Angola a non seulement contribué au maintien de la stabilité dans le pays au cours de l'année écoulée, mais il a aussi fourni un appui infrastructurel aux forces armées dans le cadre de son apport à la mise en œuvre de la feuille de route sur la réforme du secteur de la sécurité.

Il s'agit bien évidemment d'un putsch politico-militaire. Quels que soient les motifs de ses auteurs, cet acte restera inscrit dans les livres d'histoire comme un putsch de plus qui s'est déroulé sous les yeux de l'ONU et donc de l'ensemble de la communauté internationale. Il sera également décrit comme un acte d'insubordination militaire contre des autorités civiles démocratiquement élues près de deux ans après l'adoption de la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP. Nous aurions pu faire davantage, et je crois que nous pouvons faire plus.

J'espère également que tous les partenaires de la Guinée-Bissau apprendront de ce dernier échec que le temps est d'une importance critique, quelles que soient nos intentions concernant la Guinée-Bissau. Si nous avions fourni plus rapidement les ressources nécessaires à la réforme du secteur de la sécurité, ce qui aurait permis de mettre en œuvre les programmes de démobilisation et de mise à la retraite, nous n'en discuterions peut-être pas ce soir.

Enfin, je note que l'un des problèmes de l'État de Guinée-Bissau tient à l'adoption de solutions d'exclusion. Les négociations actuellement en cours reposent encore une fois sur l'exclusion d'un acteur important de la vie politique du pays, le parti de la majorité parlementaire, le PAIGC. D'autres forces politiques, de moindre importance, n'ont pas souscrit aux négociations ou à leurs résultats. Je crois que les partis parlementaires devraient participer de près à l'élaboration de toute solution fondée sur un engagement en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel et examiner la question de l'inclusion.

Il est donc de la plus grande importance que la communauté internationale ne donne pas l'impression d'approuver des solutions qui excluent une partie de la population ou des acteurs nationaux conséquents. Je rappelle que toute solution qui exclut le PAIGC et d'autres partis parlementaires risquerait d'entraîner une nouvelle crise et la négation de la volonté du peuple qui s'est exprimée par les élections de 2008.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mutaboba pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mamadú Saliu Djaló Pires, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Guinée-Bissau.

M. Pires (Guinée-Bissau) (*parle en portugais, texte en anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements les plus vifs pour cette occasion qui m'est donnée de communiquer à cette entité suprême de la coalition des nations, au nom du Gouvernement établi légitimement pour la huitième législature et choisi par la majorité du peuple guinéen, les réalités actuelles en Guinée-Bissau, et de demander que soit approuvée une résolution ciblée visant à faciliter le retour du pays à la normalité démocratique.

Comme le Conseil le sait, la nuit du 12 avril, un commandement militaire autoproclamé a décidé de s'emparer par la violence de la présidence du pays après avoir attenté à la vie du Premier Ministre et candidat présidentiel, et après l'avoir incarcéré en même temps que le Président par intérim de la République. Selon les dernières informations, le commandement militaire compte dissoudre toutes les institutions et mettre en place de nouvelles structures de transition.

À tout moment et en toutes circonstances, ceci constituerait une violation flagrante du droit et serait donc contraire au principe universel de subordination des forces de défense et de sécurité à un régime politique démocratiquement établi. Dans le cas de la Guinée-Bissau, cette rébellion est particulièrement

grave parce qu'elle est le résultat d'un mode de comportement bien connu auquel les forces armées se sont déjà laissées aller plusieurs fois; parce qu'elle vise à inverser la volonté de l'électorat guinéen concernant le choix du nouveau Président de la République; et parce qu'elle masque l'intention inavouée de promouvoir certains éléments politiques.

Même s'ils n'ont pas officiellement revendiqué la responsabilité de cet acte – ce qui illustre parfaitement la nature des éléments impliqués – comme chacun le sait, les dirigeants militaires actuels en sont les auteurs, avec notamment à leur tête le chef d'état-major des forces armées, le général Antonio Indjai. Cet acte a été motivé par une volonté de miner le processus de réforme en cours et de poursuivre sa collaboration avec les réseaux du crime organisé et du trafic de drogue en Guinée-Bissau. Non moins inquiétant est le manque d'autorité morale et politique du principal parti d'opposition et de son chef, qui, conscients de leur incapacité à mobiliser le suffrage populaire, ont recouru à cette tactique pour bouleverser l'ordre et tenter d'imposer leur volonté au peuple guinéen.

En ce moment même où je suis au Conseil, nous ne savons pas où et dans quelles conditions le Président de la République par intérim et son Premier Ministre, le premier étant chef du principal parti politique et ayant obtenu 49 % des suffrages au premier tour de l'élection présidentielle, sont détenus. Toutefois, la vague de persécution et de terreur créée par la junte militaire depuis la nuit du 12 avril ne se limite pas à eux. Le Président de la Cour suprême a trouvé refuge dans une mission diplomatique; on ne sait où se trouvent nombre de membres du Gouvernement, de chefs d'autres institutions et de personnes opposées à cette oppression, alors que leurs maisons sont pillées par des hommes armés en uniforme et que leurs familles sont attaquées.

Pour information, je vais faire un récit bref et concis des principaux arguments avancés par le commandement militaire autoproclamé, les partis qui le soutiennent et les opposants au processus électoral brutalement interrompu.

S'agissant des élections, il y a eu des allégations de fraude et on prétend que le processus a exclu un nombre considérable d'électeurs ayant atteint l'âge de 18 ans après le dernier recensement. Conformément à la pratique établie en Guinée-Bissau, les élections ont été observées par des missions nationales de la société civile et plusieurs institutions internationales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), ainsi que par un groupe de parlementaires britanniques. Tous ont déclaré que le processus était libre, transparent et régulier et qu'aucune imperfection d'aucune sorte ne compromettait les résultats du premier tour.

S'agissant du fait que certains jeunes auraient été exclus du vote, l'attachement des partis d'opposition à la vérité devrait les pousser à reconnaître qu'ils ont eux-mêmes demandé à ce que la période de 60 jours prévue pour la planification des élections et à la fin des audiences soit strictement observée. D'autre part, la position des partis d'opposition ne peut être dissociée de la déclaration faite par le chef d'état-major lors d'une réunion de conciliation convoquée par le Président par intérim, dans laquelle il a affirmé qu'il se réservait le droit d'arbitrer le processus électoral du fait des désaccords existants entre les candidats. En d'autres termes, il faut faire abstraction de la décision de la Commission électorale nationale et du jugement de la Cour suprême elle-même pour laisser place à une évaluation et une décision du chef d'état-major.

La deuxième accusation des auteurs du coup d'État contre le Gouvernement porte sur l'existence d'un accord secret visant, selon eux, à détruire les forces armées bissau-guinéennes. C'est une affirmation ridicule, car ce prétendu accord est une lettre adressée au Secrétaire général, Ban Ki-moon, dans laquelle le Gouvernement demande au Conseil de sécurité, en lui fournissant des justifications, de créer une force de maintien de la paix pour la Guinée-Bissau. Cette lettre appuie une lettre précédente envoyée au Secrétaire général quelques jours auparavant par le Président de la Commission de la CEDEAO, dans laquelle il demande virtuellement la même chose. Faut-il prendre au sérieux une allégation selon laquelle l'ONU fournirait des soldats pour détruire les forces armées d'un État?

Cependant, la liste des actes d'insubordination et d'indiscipline commis par les militaires à l'encontre du régime politique est bien plus longue. Je renvoie les membres du Conseil au mémorandum publié à ce sujet. Pour ne pas faire perdre leur temps aux membres, je vais ici les résumer.

Le 1er avril 2010, dans une démonstration de force et une manifestation évidente de mépris à l'égard des institutions de la République, le général Antonio

Indjai a envahi les locaux des Nations Unies à Bissau pour « libérer » le contre-amiral Bubo Na Tchuto. Il a ensuite enlevé le chef d'état-major de l'armée, le général Jose Zamora Induta, et emprisonné le Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, pendant plusieurs heures afin de faire ensuite pression sur le Gouvernement et le Président Bacai Sanhá pour que celui-ci le nomme chef d'état-major de l'armée et Bubo Na Tchuto chef d'état-major de la marine. Ils ont été confirmés dans leurs fonctions en contraignant et en menaçant les autorités civiles nationales, le Premier Ministre et le Président de la République.

Le Président de la République, João Bernardo Vieira, le général Tagme Na Wai, le général Ansumane Mané, le général Verissimo Correia Seabra, le commodore Lamine Sanhá, le député Hélder Proença, le Gouverneur Baciro Dabó et, plus récemment, le colonel Samba Djaló, ont été exécutés sommairement sans que des enquêtes sérieuses aient été menées.

Des policiers ont été battus à Bissau pour être intervenus suite à un accident de la circulation causé par le fils du chef d'état-major, Antonio Indjai. À la veille des dernières élections, des agents de police ont été battus et humiliés en public, en présence de représentants de la presse nationale et étrangère, pour avoir dispersé, sans violence, une manifestation non autorisée devant le siège de la Commission électorale nationale.

À la suite de cet incident avec la police, le général Antonio Indjai, dans une démonstration de force manifeste dont les intentions étaient peu claires, et sans en référer au Gouvernement, a ordonné à tous les policiers de rendre leurs armes. Les agents de police ont donc ainsi été empêchés de s'acquitter de leur mission de maintien de l'ordre public en Guinée-Bissau.

S'agissant de la gestion financière et du paiement des soldes des militaires, l'armée n'a jamais accepté les règles de transparence qui sont déjà en vigueur dans toute la fonction publique. À cet égard, on ne connaît ni le nombre exact ni les noms des bénéficiaires et ils n'ont jamais daigné justifier les sommes exorbitantes retirées régulièrement du Trésor public, supposément pour l'alimentation des soldats.

S'agissant de l'enquête de police judiciaire sur le trafic de stupéfiants, de nombreux militaires ont, à plusieurs reprises, été arrêtés et placés en détention dans les prisons de la police judiciaire, mais les responsables militaires ont par la suite obtenu de force leur transfert vers des prisons militaires d'où ils ont été immédiatement libérés. Leurs dossiers sont toujours en suspens.

Des aéronefs appartenant à des trafiquants de drogues atterrissent sur diverses pistes de fortune, avec l'autorisation des responsables militaires et en ignorant totalement les autorités civiles légitimes de la Guinée-Bissau. Il a été signalé récemment qu'un avion s'est posé sur la route qui relie Jugudul à Bambadinca, en bénéficiant de la protection de l'armée, sous les ordres du chef d'état-major des armées.

Ce n'est pas, loin s'en faut, la première fois que le Conseil convoque une séance pour débattre de la situation politique en Guinée-Bissau. Il est important de noter que l'attention et l'engagement des membres du Conseil, associés à l'action de la communauté internationale, ont, ces dernières années, permis, malgré les difficultés, des progrès notables non seulement en matière de gouvernance mais également s'agissant de la création des structures sociales et politiques capables de stabiliser le pays de façon permanente. Cela est considéré par certains éléments, notamment par l'actuel chef de l'armée, comme une menace qui pèse sur leurs abus et sur leurs actes arbitraires, et les conduit à commettre les actes barbares qui sont actuellement perpétrés en Guinée-Bissau.

Il est donc urgent de prendre des mesures concrètes. Il convient d'affirmer l'état de droit démocratique en Guinée-Bissau, ce qui, dans le contexte actuel, exige inévitablement de réformer immédiatement et obligatoirement tous ceux qui sont impliqués dans le coup. Cela exige également de relancer le programme de réforme du secteur de la sécurité et de la défense, sous la coordination de l'ONU et avec la participation des partenaires de la Guinée-Bissau, notamment la CEDEAO, l'Union africaine et la CPLP. Il faut en outre restaurer les organes constitutionnels légitimement établis et mener à terme le processus électoral pour élire le Président de la République.

Je saisis cette occasion pour saluer la manière claire, précise et sans équivoque avec laquelle la communauté internationale a condamné d'une seule voix le coup d'État du 12 avril, en mettant particulièrement l'accent sur les déclarations de la CEDEAO, de l'Union africaine, de la CPLP, de l'ONU, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et, au niveau bilatéral, de nombreux pays.

Nous attestons l'action extraordinaire menée par la Mission angolaise d'assistance militaire en Guinée-Bissau, dans le cadre de la coopération militaire et technique avec notre République sœur de l'Angola, laquelle a été largement félicitée par toute la société bissau-guinéenne, en premier lieu par les autorités militaires elles-mêmes. À cet égard, nous saluons l'ouverture de la CPLP, de la CEDEAO et de l'Union africaine et leur volonté de coordonner, sous l'égide des Nations Unies, la fourniture des unités opérationnelles nécessaires pour la poursuite de cette mission et la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre la CPLP et la CEDEAP pour la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense.

À la lumière des événements dantesques qui ont été perpétrés exclusivement, ces dernières années, par les militaires en Guinée-Bissau, le Gouvernement et le peuple bissau-guinéens ne nourrissent aucun doute quant à la voie à suivre. Je suis devant le Conseil en leur nom et demande instamment le déploiement d'une force de maintien de la paix en Guinée-Bissau, autorisée par le Conseil de sécurité, dotée d'un large mandat et sur une période prolongée afin de tourner définitivement la page et de permettre la mise en place d'un État démocratique légitime en République de Guinée-Bissau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Georges Rebelo Chikoti, Ministre des relations étrangères de l'Angola.

M. Chikoti (Angola) (*parle en portugais, texte anglais fourni par la délégation*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et de ses États membres, à savoir l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste. Je m'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Guinée-Bissau dans le cadre du présent débat, important et opportun, sur la situation en Guinée-Bissau.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir programmé la présente séance d'urgence, et remercier tous les membres du Conseil de sécurité de leur désir d'approfondir le débat sur la situation grave qui afflige un membre de la communauté internationale – la République de Guinée – Bissau, un pays qui a des liens linguistiques avec la CPLP et avec lequel nous partageons un héritage historique et culturel, que vient renforcer une coopération multiforme entre nos pays.

Les raisons qui motivent notre participation à la présente séance du Conseil de sécurité sont extrêmement graves pour la Guinée-Bissau et son peuple, et sont également importantes pour le continent africain et l'ensemble de la communauté internationale.

Le coup d'État militaire du 12 avril a interrompu la spirale la plus vertueuse de l'histoire récente du pays, marquée par une relative stabilité politique, une bonne gouvernance et une croissance économique notable, laquelle préfigurait un avenir prometteur pour le pays, avenir qu'encourageait et appuyait la communauté internationale, comme en témoignent l'allègement de la dette du pays et les évaluations positives réalisées par les organisations internationales.

Le coup d'État militaire, qui a déjà été fermement condamné par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, la Commission de consolidation de la paix, la CPLP, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et d'autres organisations nationales et internationales, est d'une extrême gravité, car il est survenu en plein milieu du processus électoral, signe d'un mépris total pour la volonté démocratique et la souveraineté du peuple bissau-guinéen. Ce coup d'État militaire viole donc tous les principes de la vie démocratique et constitue la violation la plus élémentaire de l'article 25 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Ses auteurs et leurs complices encourent une condamnation politique, des sanctions et des poursuites en justice.

L'histoire de la Guinée-Bissau est marquée par de grandes tragédies, dont plusieurs coups d'État perpétrés ces dernières années lors desquels un président, un candidat à la présidence du pays, trois chefs d'état-major et plusieurs autres responsables militaires et civils ont été tués. Dans ce contexte, c'est avec une très grande inquiétude que, lors d'un sommet de chefs d'État à Luanda le 22 juillet 2010 et après de vastes consultations avec les partenaires de la CEDEAO, les États membres de la CPLP ont convenu d'une feuille de route pour la mise en œuvre du programme de réforme des secteurs de la défense et de la sécurité.

La CPLP reste activement solidaire de la Guinée-Bissau. Le Portugal et le Brésil, dans le cadre de plusieurs programmes de développement, aident le pays à continuer d'assurer des services sociaux et à poursuivre le redressement économique. C'est

également dans le cadre de cette assistance qu'en 2010 les Gouvernements angolais et bissau-guinéen ont signé un accord de coopération bilatérale incluant un programme d'aide financière au budget de la Guinée-Bissau et un accord de coopération militaire et technique pour appuyer la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité dans le pays.

L'Angola, comme tous les membres de la CPLP et de la communauté internationale, souhaite la consolidation de la paix, la stabilité et le développement en Guinée-Bissau. C'est pourquoi nous contribuons aux efforts conjugués de tous, car nous estimons que seules des mesures concertées et régulières et de nouvelles idées peuvent permettre au peuple frère de Guinée-Bissau de sortir de la crise actuelle, comme il l'a fait par le passé. À cet égard, l'Angola, en sa qualité de Président de la CPLP, tient des consultations libres avec différents partenaires internationaux, telles l'ONU, l'Union africaine, dont il préside le Conseil de paix et de sécurité, et la CEDEAO, dans le but de trouver une solution durable pour la Guinée-Bissau.

La Guinée-Bissau fait face à des problèmes profondément ancrés ayant des incidences sur une grande partie de sa classe politique et de l'armée. L'accroissement du trafic de drogue dans le pays peut nuire non seulement aux pays voisins, mais aussi à l'ensemble de la région, avec des conséquences pour la stabilité et la sécurité régionales. L'instabilité actuelle en Guinée-Bissau, marquée par des putschs successifs, qui sont dommageables aux institutions mais également à l'ensemble de la classe politique du pays, est le résultat de l'impunité qui règne depuis longtemps et de l'absence d'institutions opérationnelles, en particulier le système judiciaire, en raison de l'ingérence des autorités militaires dans les affaires publiques. Le pays est ainsi l'otage du pouvoir militaire. Cette instabilité est également le résultat de l'intensification du trafic de drogue, qui risque de faire du pays une plaque tournante du trafic de drogue international.

La Guinée-Bissau a donc besoin d'une aide appropriée, avec l'assistance du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix, de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la CPLP et d'autres acteurs, afin de trouver une solution durable pour le pays. Nous demandons au Conseil de sécurité d'envisager l'adoption de mesures adéquates pour rétablir l'ordre constitutionnel, garantir la libération pure et simple des responsables arrêtés, constituer une force de maintien de la paix pour stabiliser la Guinée-Bissau, mener à bien le processus électoral et mettre en place un système de sanctions en cas de non-respect des mesures adoptées.

Il faut faire vite pour appliquer ces mesures et venir en aide aux Bissau-Guinéens. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre et de faire endurer des souffrances au peuple bissau-guinéen – un peuple sans cesse victime des lubies du pouvoir militaire. La tâche qui attend la communauté internationale est déjà si difficile que si nous ne trouvons pas de solutions adéquates en temps voulu, en conjuguant tous nos efforts, nous allons de nouveau abandonner le peuple aux caprices de l'armée, ce qu'il a déjà connu par le passé.

La CPLP confirme les décisions figurant dans la résolution adoptée à la huitième réunion extraordinaire de son conseil des ministres, tenue le 14 avril à Lisbonne, et approuve toutes les résolutions adoptées récemment par différents organes, à savoir le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la CEDEAO et le Conseil de sécurité qui, le 13 avril, a appelé au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

Nous encourageons le Conseil de sécurité à tout mettre en œuvre pour appuyer toutes les mesures collectives susceptibles d'être prises afin d'aider la République de Guinée-Bissau à sortir de la crise provoquée par l'armée, qui a entraîné de très graves difficultés.

Je suis reconnaissant de l'attention prêtée à mes propos et de l'occasion qui m'a été donnée de faire part de ces idées au Conseil, au nom de la CPLP.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois dans le cadre de votre présidence du Conseil de sécurité, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au nom de S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique

de l'Ouest (CEDEAO), j'ai l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité les remerciements des 15 chefs d'État de la Communauté pour sa décision d'examiner aujourd'hui la situation grave et inquiétante concernant la Guinée-Bissau, quelques jours seulement après avoir examiné la situation au Mali.

Le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest exprime également sa gratitude au Secrétaire général pour l'attention et l'intérêt constants qu'il accorde au sort de l'Afrique de l'Ouest et l'appui qu'il n'a cessé d'apporter aux efforts régionaux visant à créer un climat de paix et de sécurité stable dans cette zone.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour la compétence avec laquelle vous dirigez la séance d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier les orateurs qui m'ont précédé, en particulier M. Joseph Mutaboba, Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, de son exposé détaillé sur la situation en Guinée-Bissau.

Au cours des deux dernières décennies, les efforts des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest et de la CEDEAO ont permis d'enraciner progressivement une culture de démocratie, de consolider la stabilité et en conséquence, ont apporté une croissance économique soutenue et des perspectives brillantes dans la sous-région. Toutefois, la CEDEAO ne se fait pas d'illusion quant à la fragilité et au caractère réversible de cette situation. Malheureusement, les événements qui se produisent actuellement au Mali et en Guinée-Bissau ne font que confirmer nos pires craintes.

Il convient de rappeler que le 18 mars 2012, les électeurs bissau-guinéens se sont rendus aux urnes pour élire le successeur du Président Malam Bacai Sanhá, décédé le 9 janvier 2012. La période qui a suivi le premier tour des élections, qui s'est avéré non décisif, a été caractérisée par des tensions croissantes du fait de la décision des cinq candidats – M. Kumba Yala, chef du Parti du renouveau social, en tête – de boycotter le second tour; des dysfonctionnements des institutions publiques dans un climat de rancœur au sein de la classe politique; des craintes d'une partie des membres de la classe politique pour leur sécurité et d'une possible intervention militaire; et des suspicions et d'une animosité croissantes entre l'armée bissau-guinéenne et la Mission angolaise d'assistance militaire en Guinée-Bissau.

C'est dans ce contexte que M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et Président de la Conférence de la CEDEAO, a dépêché une mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, le 31 mars 2012. Sous la direction du Président de la Commission de la CEDEAO, et en collaboration avec des représentants de l'Union africaine et de l'ONU, cette mission avait pour but d'apaiser la situation et de convaincre les cinq candidats de ne pas boycotter le second tour de l'élection, ainsi que d'évaluer le rôle de la Mission angolaise d'assistance militaire en Guinée-Bissau dans l'évolution de la situation et de formuler des recommandations pertinentes à la Conférence.

Le 2 avril, la mission a présenté son rapport à la Conférence à l'occasion d'une session extraordinaire. La Conférence, convaincue de la gravité de la situation, a nommé le Président de la Guinée, S. E. M. Alpha Condé, médiateur pour la crise et a exhorté de nouveau l'armée à résister à la tentation de perturber le processus électoral. En outre, le Président a convoqué une session extraordinaire du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, le 12 avril 2012, pour discuter de la situation, ainsi que de la crise constitutionnelle et de la situation sécuritaire dans le nord du Mali.

Au nombre des décisions prises à cet égard pendant cette session, le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO a appelé les candidats de l'opposition à ne pas boycotter le second tour de l'élection, mis en garde l'armée contre toute ingérence dans le processus électoral et pris la décision de demander le retrait de la Mission angolaise d'assistance militaire en Guinée-Bissau dans un délai de deux mois et de la remplacer par une force de la CEDEAO. Malheureusement, ni l'opposition ni l'armée bissau-guinéenne n'ont suivi les conseils de la CEDEAO, et le 12 avril 2012, au moment même où s'achevait la réunion du Conseil de médiation et de sécurité, l'armée bissau-guinéenne a lancé une opération qui s'est rapidement soldée par un coup d'État.

L'armée a placé en détention plusieurs grandes figures politiques, y compris le Premier Ministre et favori du second tour, M. Carlos Gomes Júnior, ainsi que le Président par intérim, M. Raimundo Pereira. Elle a pris le contrôle des institutions publiques et décrété l'état-major militaire nouvelle instance dirigeante. Le Président du Conseil de médiation et de sécurité a immédiatement condamné ce coup d'État, et le Président de la Commission de la CEDEAO a publié

un communiqué le même jour, réitérant la condamnation par le Conseil de ce putsch et exigeant que le pouvoir soit immédiatement remis aux autorités légitimes.

Lundi dernier, le 16 avril, le Président de la Conférence a dépêché une deuxième mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau. À cette occasion, la délégation a eu de longues discussions avec la junte; le parti au pouvoir – le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert –; les cinq candidats de l'opposition; les ambassadeurs de la CEDEAO et les représentants de l'Union africaine et de l'ONU en Guinée-Bissau. Les questions et préoccupations suivantes ont été soulevées pendant les contacts avec les différentes parties prenantes.

Premièrement, depuis l'indépendance, la classe politique et les institutions démocratiques bissau-guinéennes évoluent dans un climat persistant d'instabilité politique, à tel point qu'aucun président élu n'a jamais pu arriver au terme de son mandat dans ce pays.

Deuxièmement, les institutions de gouvernance en Guinée-Bissau sont souvent dysfonctionnelles, ce qui a entraîné une paralysie permanente du Gouvernement. Tel a notamment été le cas pendant la période qui a précédé les dernières élections. En outre, la corruption et le trafic de drogue ont gangrené la classe politique et l'armée.

Troisièmement, pour inverser cette tendance, il faut une démarche intelligemment conçue, associant l'accélération du programme de réforme du secteur de la sécurité et de la défense élaboré par la CEDEAO, la réforme électorale et constitutionnelle, des réformes économiques profondes pour venir à bout de la corruption et des efforts conscients et déterminés pour éradiquer le trafic de drogue et l'impunité.

Quatrièmement, selon les déclarations de la junte et de certains interlocuteurs clefs, le renforcement de la présence militaire de l'Angola, par l'entremise de la Mission angolaise d'assistance militaire en Guinée-Bissau, aurait été l'élément déclencheur du coup d'État. Au lendemain du premier tour de l'élection, le 18 mars, les tensions se sont exacerbées de façon exponentielle entre les deux forces, le chef d'état-major de la Guinée-Bissau accusant la Mission angolaise d'assistance militaire en Guinée-Bissau d'accroître secrètement ses effectifs et d'accumuler des armes de combat, ce qui, selon lui, allait à l'encontre de l'accord bilatéral sur la base duquel l'Angola a déployé sa mission d'assistance. Il a par conséquent ordonné à la Mission de se retirer dans les 48 heures.

Cinquièmement, au cours de la rencontre avec le commandement militaire, le porte-parole de la junte a produit une lettre, en apparence signée par le Premier Ministre sur instruction de l'Angola et adressée au Secrétaire général, demandant d'autoriser le déploiement d'une mission d'imposition de la paix en Guinée-Bissau par la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et ses alliés. D'après le porte-parole, l'armée bissau-guinéenne a agi pour prévenir cette éventualité et l'installation d'une force de contrepoids dans le pays. La junte a menacé d'aller à l'affrontement avec la Mission angolaise d'assistance militaire en Guinée-Bissau, si celle-ci ne se retirait pas dans les 48 heures.

Sixièmement, la psychose suscitée par la menace d'une intervention menée par l'Angola et l'éventualité d'affrontements entre la Mission angolaise d'assistance militaire en Guinée-Bissau et l'armée bissau-guinéenne a fait naître un climat de terreur et provoqué un exode massif de la population de la capitale vers le Sénégal et d'autres pays voisins.

Septièmement, la ville de Bissau et d'autres villes n'ont plus accès aux produits de première nécessité et aux services bancaires, étant donné que les commerces ont commencé à fermer.

La mission de la CEDEAO a pu obtenir du commandement militaire l'engagement de rétablir immédiatement l'ordre constitutionnel. La junte a demandé à la CEDEAO d'apporter son assistance pour l'élaboration des modalités de la transition, dossier actuellement géré par le médiateur. Par ailleurs, la CEDEAO a exigé la mise en liberté immédiate du Premier Ministre, du Président par intérim et des autres détenus politiques.

La situation en Guinée-Bissau est grave et complexe. Elle risque de réduire à néant les progrès accomplis dans la région au cours de ces dernières années. Elle constitue également une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il faut prendre dès maintenant des mesures urgentes et appropriées pour désamorcer cette bombe à retardement. Après avoir bien examiné la situation, la CEDEAO a l'intention de déployer immédiatement un contingent militaire, en vertu du principe de subsidiarité reconnu par les Nations Unies.

La mission de la CEDEAO consistera à assurer la protection des institutions et des personnalités éminentes, ainsi que le processus électoral et de transition prévu. À moyen terme, la mission aura pour tâche d'assurer la protection des témoins au cours de l'enquête qui va être menée sur les problèmes d'impunité et pendant le démarrage de la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité et de la défense.

Le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a convoqué un sommet extraordinaire dans une semaine, le jeudi 26 avril à Abidjan, en Côte d'Ivoire, afin d'examiner plus avant la situation en Guinée-Bissau, en mettant particulièrement l'accent sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel et le déploiement des contingents de la CEDEAO. Le Président de la Conférence envisage également d'envoyer une délégation de haut niveau de la CEDEAO à Bissau le lundi 23 avril pour des entretiens avec toutes les parties prenantes du processus de transition.

Pour s'acquitter de ces tâches, la CEDEAO travaillera en étroite collaboration avec l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies, la CPLP et d'autres partenaires, dont l'appui permettra de renforcer considérablement les efforts de rétablissement de l'état de droit et de maintien de la paix et de la sécurité en Guinée-Bissau.

La CEDEAO demande au Conseil d'appuyer ces initiatives, qui visent à contribuer à la paix et à la sécurité internationales conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Viotti.

Mme Viotti (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir conviée à présenter un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Guinée-Bissau, S. E. M. Mamadú Saliu Djaló Pires; au Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Paulo Portas; et au Ministre des relations extérieures de l'Angola, qui assure la présidence de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), S. E. M. Georges Rebelo Chikoti. Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Youssoufou Bamba, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, qui assure actuellement la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Et je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba, de son exposé.

Il est fort regrettable que, 20 jours après avoir fait un exposé au Conseil (voir S/PV.6743) sur les progrès enregistrés par la Guinée-Bissau dans la mise en œuvre de ses priorités de consolidation de la paix, je doive revenir devant le Conseil pour l'informer de la situation relative à la prise de pouvoir forcée, survenue le 12 avril en Guinée-Bissau, aux dépens du Gouvernement bissau-guinéen légitime. Je ne m'attarderai pas sur le détail des péripéties récentes du processus électoral et du coup d'État, qu'ont exposées avec compétence les orateurs qui m'ont précédée.

La formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a condamné dans les termes les plus forts cette prise de pouvoir forcée en Guinée-Bissau et la détention arbitraire du Président par intérim, du Premier Ministre et d'autres responsables de haut rang. La formation a en outre appelé toutes les parties à s'opposer à toute tentative de changement de Gouvernement par des moyens anticonstitutionnels. Nous avons engagé le Gouvernement bissau-guinéen et toutes les parties prenantes à continuer d'œuvrer ensemble à la poursuite du dialogue politique afin de maintenir la stabilité dans le pays et de promouvoir la réconciliation nationale.

La solution à la crise actuelle passe impérativement par la libération immédiate de tous les représentants du pouvoir détenus actuellement par l'armée, le retour des forces armées dans leurs casernes et la reprise du processus électoral.

Nous nous félicitons de ce que les organisations régionales et sous-régionales et les principaux partenaires internationaux, notamment la CPLP, la CEDEAO et l'Union africaine, s'occupent également de la situation. Nous devons continuer d'en appuyer les efforts aux fins d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel, et de la recherche d'une solution durable et pacifique à la crise politique qui secoue actuellement la Guinée-Bissau.

Ce n'est pas la première fois que l'ordre constitutionnel est remis en question en Guinée-Bissau. L'histoire récente du pays est malheureusement jalonnée de troubles et de crises. Cependant, le coup d'État du 12 avril est d'autant plus regrettable qu'il s'est produit à un moment où des progrès dans le sens

d'une société plus stable et prospère étaient constatés en Guinée-Bissau.

Le peuple et le Gouvernement bissau-guinéens étaient en train de mettre en œuvre des réformes pour guider le pays dans la bonne direction. La stabilité politique, une meilleure gouvernance et des réformes de gestion avaient permis un relèvement économique et ramené la confiance des acteurs nationaux et des partenaires étrangers dans le pays.

La stabilité avait apporté des améliorations importantes à la Guinée-Bissau, ce qui lui avait permis de sortir d'une situation de débâcle financière et de s'installer dans une plus grande stabilité, grâce à une meilleure maîtrise des dépenses publiques, à l'augmentation des recettes fiscales et à la réduction considérable de la dette publique. Ces progrès avaient permis au Gouvernement bissau-guinéen d'assurer le versement régulier des salaires, point qui était par le passé source de mécontentement et d'instabilité constants.

S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, la Guinée-Bissau avait adopté les instruments juridiques nécessaires et déployé des efforts pour mettre en place une caisse de retraite spéciale en vue de la démobilisation et de la réinsertion civile d'une partie du personnel de l'armée et de la police, et préparer la mise en place de forces armées plus professionnelles.

Des progrès avaient également été réalisés dans la lutte contre le trafic de drogue. Le Gouvernement bissau-guinéen avait adopté un plan d'action pour lutter contre le trafic de drogue et mis sur pied une Cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Un retour immédiat à l'ordre constitutionnel est indispensable pour permettre la poursuite de ces processus. Ne pas remédier à la situation actuelle serait lourd de conséquences. Le coup d'État militaire entraînera certainement une diminution de la confiance et du soutien des donateurs, ce qui ne peut que compromettre les efforts de réforme du secteur de la sécurité et de lutte contre le trafic de drogue.

La communauté internationale doit agir d'urgence pour empêcher que la situation actuelle ne s'éternise. Il importe que les acquis socioéconomiques obtenus de dure lutte par le pays grâce à la stabilité qu'il connaissait depuis quelque temps puissent être conservés et mis à profit dans un cadre respectueux de l'état de droit et de la démocratie. Le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale doivent agir avec détermination pour aider la Guinée-Bissau à échapper, une bonne fois pour toutes, à l'engrenage de la violence, des coups d'État, de l'impunité et de l'instabilité qui sévit dans le pays depuis si longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M. Portas (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier vivement, Monsieur le Président, de la convocation rapide de cette importante séance.

(*l'orateur poursuit en portugais; interprétation assurée par la délégation*)

Nous apprécions sincèrement la présence au Conseil de M. Pires, venu représenter en sa qualité de Ministre le Gouvernement légitime et démocratiquement élu de la Guinée-Bissau. Je salue également les déclarations qu'ont faites sur le sujet à l'examen M. Chikoti, représentant la présidence de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP); l'Ambassadrice Viotti, du Brésil, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix; le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, qui joue un rôle important dans ce pays.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Que les choses soient claires. Il y a un mois, la Guinée-Bissau était en passe d'achever une législature démocratique complète pour la première fois depuis des décennies. Au premier tour des élections présidentielles, qui ont été reconnues sur le plan international comme régulières, transparentes et libres, le Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, avait obtenu 49 % des voix; le second tour était programmé. Aujourd'hui, le même homme se retrouve détenu illégalement, de même que le Président par intérim. Le processus électoral a été annulé dans la violence; le pouvoir a été pris de force des mains du Gouvernement. Les ministres sont forcés de se cacher et leur famille est menacée. La maison de notre collègue, M. Djaló, a été pillée. Des journalistes ont été arrêtés et battus. Les pillages, perpétrés par quelques militaires, se poursuivent.

Sans le message clair envoyé unanimement par la communauté internationale, le Président par intérim, le

Premier Ministre et d'autres hauts fonctionnaires seraient probablement morts aujourd'hui, et il n'y aurait aucun espoir de rétablir le peuple dans ses libertés fondamentales.

La communauté internationale s'est exprimée d'une seule voix. Le Secrétaire général, le Conseil, l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union européenne et beaucoup d'autres ont condamné sans réserve la prise illégale du pouvoir en Guinée-Bissau par des éléments de ses forces armées. Quelques heures après ce putsch militaire, le Conseil a énoncé clairement trois conditions non négociables, à savoir, la libération immédiate du Président par intérim, du Premier Ministre et de tous les hauts responsables détenus illégalement; le rétablissement intégral et immédiat de l'ordre constitutionnel et du Gouvernement légitime; et l'achèvement du processus électoral.

On ne peut pas faire comme si de rien n'était en Guinée-Bissau. Le moment est venu de tirer la sonnette d'alarme. Le moment est venu de dire non – non à la prééminence des armes sur les bulletins de vote. Il faut défendre sans réserve le principe de tolérance zéro vis-à-vis de l'accès au pouvoir par des voies inconstitutionnelles déclaré par l'Union africaine et la CEDEAO et soutenu par la CPLP, sinon, quel message transmettrions-nous au peuple de la Guinée-Bissau et à la région?

Cette crise a des répercussions plus vastes et très pertinentes sur une intensification notable de l'instabilité en Afrique de l'Ouest. Les menaces, qui sont interdépendantes, incluent la prolifération et le trafic accrus d'armes et de stupéfiants; la menace croissante de la version maghrébine d'Al-Qaida; et des signes de graves problèmes internes dans d'autres pays de la région. Il est clair que la paix et la stabilité régionales sont en jeu. Il ne s'agit pas d'une question intérieure qui ne concerne que la Guinée-Bissau; c'est un défi régional lancé à la stabilité. Si nous n'agissons pas, c'est la sécurité internationale qui s'en ressentira.

L'enjeu pour la Guinée-Bissau, c'est le choix entre un État fondé sur l'ordre constitutionnel ou un État en faillite reposant sur le pouvoir du trafic de stupéfiants. Le peuple de Guinée-Bissau, qui a voté il y a quatre semaines à peine, n'est pas responsable de ce cycle pervers d'instabilité, de trafic et de violence. Je rappelle que depuis 1998, nous avons eu une guerre, quatre putschs et l'assassinat d'un Président et de quatre chefs d'état-major des forces armées, sans compter l'assassinat de plusieurs autres hauts responsables. Assez! Nous ne pouvons plus accepter les assassinats et les putschs militaires comme moyens politiques de régler les problèmes.

La responsabilité de ces actes incombe à certains éléments des forces armées et aux quelques politiciens qui ne cessent d'alimenter l'instabilité afin de s'emparer, par des moyens illégaux, du pouvoir politique qu'ils n'ont pas gagné aux urnes, ainsi que des avantages économiques émanant du trafic, notamment du trafic de stupéfiants.

Le peuple de Guinée-Bissau, tout comme les autres peuples du monde, aspire à triompher de l'injustice et de la pauvreté, à vivre dans la paix, la dignité et la prospérité et à être gouverné par des dirigeants légitimes et démocratiques.

C'est à la communauté internationale qu'il appartient de saisir ce moment crucial de l'histoire de la Guinée-Bissau pour mettre fin à la spirale de la violence et de l'interruption de l'ordre constitutionnel et de procéder effectivement à la réforme du secteur de la sécurité. Nous ne pouvons pas laisser passer cette occasion. Faire, dans ce contexte, des concessions ou des compromis en n'exigeant pas le rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel et des autorités légitimes – et donc évidemment du Président par intérim et du Premier Ministre – ainsi que l'achèvement du processus électoral enverrait un message terrible et créerait un dangereux précédent. Il n'existe pas d'autorités de transition, mais des autorités légitimes et démocratiques.

Parmi les outils que la Charte et la pratique des Nations Unies mettent à notre disposition, il y en deux que nous devrions envisager : des mesures restrictives et l'établissement d'une mission de stabilisation des Nations Unies.

Il ne faut pas laisser impunie la prise illégale du pouvoir. En conséquence, les responsables du putsch et leurs partisans politiques doivent faire l'objet de mesures restrictives, à savoir, le refus de visas et le gel des avoirs. Nous devons toutefois faire une distinction entre ceux qui persistent dans leur erreur et ceux qui se repentent.

L'Union européenne, outre qu'elle a suspendu sa coopération avec la Guinée-Bissau, sera prête à prendre des sanctions contre les personnes qui continuent de faire obstruction à la paix, à la sécurité et au

fonctionnement normal des institutions constitutionnelles. Nous demandons au Conseil d'envisager de prendre des mesures ciblées de même nature.

Nous croyons également que le Conseil doit assumer ses responsabilités et examiner sérieusement l'appel lancé par le Gouvernement légitime de la Guinée-Bissau en faveur d'une mission multilatérale de stabilisation des Nations Unies, comprenant notamment des contingents de la CEDEAO, de la CPLP et de l'Union africaine. Il s'agirait là d'un effort conjoint pour remédier aux problèmes de fond de la Guinée-Bissau.

Qu'il me soit permis de conclure mes observations en portugais, car je voudrais que mes paroles soient bien comprises à Bissau.

(*l'orateur poursuit en portugais; interprétation en anglais assurée par la délégation*)

La communauté internationale est unie face à la situation en Guinée-Bissau et, d'une seule voix, condamne avec force le putsch militaire.

La solution à cette crise passe, de manière inconditionnelle, par la libération des responsables politiques détenus illégalement, le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel et l'achèvement du processus électoral reconnu comme libre et transparent. Ceux qui continuent à se livrer à des actes inconstitutionnels et ceux qui leur fournissent un appui actif feront l'objet de mesures restrictives et devront répondre de leurs actes. Ils doivent réfléchir à deux fois à leurs actions.

La communauté internationale, et le Portugal en particulier, se tiennent aux côtés du peuple de Guinée-Bissau et de son gouvernement légitime dans la recherche d'une solution à cette crise afin que la Guinée-Bissau puisse définitivement s'engager sur la voie de la paix, de la justice et du développement. Comme on le dit à Bissau, nous sommes ensemble.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme nous disons à l'ONU, agissons ensemble.

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance qui, de par l'aréopage de personnalités qui y prennent part, nous offre une importante occasion de nous pencher sur la situation grave que connaît la Guinée-Bissau du fait du coup d'État du 12 avril dernier. Je salue donc la présence à New York des Ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la Guinée-Bissau et du Portugal, et je remercie les Représentants permanents du Brésil et de la Côte d'Ivoire pour leurs interventions. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau de son exposé.

Comme ma délégation a eu à le dire devant le Conseil le 13 avril dernier, le Togo rejette le recours à la force comme moyen de règlement des problèmes politiques, en particulier comme moyen de conquête du pouvoir. En effet, le coup d'État en Guinée-Bissau, que ses auteurs considèrent comme une solution, porte en lui-même les germes d'une remise en cause de l'ordre que ceux-ci prétendent établir. Non seulement il demeure une atteinte à l'ordre constitutionnel et à la libre expression démocratique, mais il constitue également une source d'instabilité constante.

Notre désapprobation du coup d'État du 12 avril dernier, qui s'inscrit dans la droite ligne des positions de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine ainsi que d'autres organisations internationales, trouve sa justification dans les désagréments qu'il cause aux populations et justifie notre profonde inquiétude à propos de la Guinée-Bissau, dont les perspectives sont pourtant prometteuses au regard des progrès accomplis au cours de ces dernières années dans le cadre de la consolidation de la paix et de la stabilité. Ces progrès, faut-il le rappeler, ont été possibles grâce à la volonté de la classe politique de respecter un minimum de règles consensuelles pour aller de l'avant. Ils sont également dus au soutien de la communauté internationale à travers l'ONU, la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et les différents partenaires bilatéraux, dont la mobilisation en faveur de ce pays n'a d'égal que l'intérêt porté au bien être du peuple de Guinée-Bissau.

De même, nul ne saurait ignorer le travail immense accompli par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) dans son rôle de coordonnateur de l'assistance des partenaires et les appuis qu'il a apportés à la commission électorale en vue du bon déroulement du processus électoral qui, malheureusement, vient de connaître un coup d'arrêt brutal.

En adoptant le 21 décembre dernier la résolution 2030 (2011), qui prorogeait le mandat du BINUGBIS,

le Conseil de sécurité a adressé un signal fort aux citoyens bissau-guinéens en apportant son soutien aux efforts accomplis et en mettant l'accent sur les défis à relever. Le Conseil a marqué, à maintes reprises, sa préoccupation face aux menaces de tout genre qui pèsent sur l'évolution normale de ce pays. Il a régulièrement demandé à tous les leaders politiques de faire preuve de modération et à l'armée d'éviter de s'ingérer dans la vie politique du pays. C'est donc à juste titre qu'il a condamné ce énième coup d'État survenu dans le pays.

Mais au-delà la réprobation générale et légitime de la communauté internationale, les événements du 12 avril dernier posent à nouveau, à l'ensemble des partenaires de la Guinée-Bissau, la problématique de l'irruption récurrente de l'armée dans la vie politique dans ce pays. Ce fait constitue un sérieux handicap à son développement économique. Un peuple qui vit constamment dans la psychose de l'instabilité ne peut laisser s'exprimer son génie créateur pour le développement.

La situation en Guinée-Bissau nous interpelle car elle fait peser sur l'avenir de ce pays une menace réelle, qui risque d'hypothéquer les avancées obtenues au cours de ces dernières années dans des domaines où il est impérieux de poursuivre les réformes afin d'éviter un retour chaotique en arrière. Ces réformes concernent principalement le secteur de l'armée et de la sécurité, la lutte contre la drogue et la criminalité transfrontière, notamment à travers le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et la mise en place par la CEDEAO et la CPLP, avec l'appui de l'ONU, d'un fonds de pension pour les militaires.

Mon pays, qui participe activement à la recherche de solutions dans le cadre régional, se félicite des initiatives de la CEDEAO, qui envisage l'envoi d'une force de sécurisation en Guinée-Bissau. Il se réjouit de la disponibilité dont ferait montre la junte pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Toutefois, il n'en demeure pas moins que le coup d'État dans le pays, survenu après celui du Mali, constitue un événement de plus qui porte atteinte à la situation, au demeurant précaire, que connaît l'Afrique de l'Ouest. Pire, ce putsch ne fait qu'allonger la liste des maux auxquels cette région est déjà malheureusement confrontée et qui ont pour nom le trafic et la circulation des armes et de la drogue, le crime organisé et les activités des groupes islamiques radicaux, la piraterie dans le golfe de Guinée, la crise humanitaire et l'afflux de milliers de réfugiés, et même les velléités sécessionnistes.

Devant ce panorama peu reluisant, la responsabilité du Conseil de sécurité est bien grande, car il est aujourd'hui question de trouver la meilleure approche pour qu'en Guinée-Bissau, chaque coup d'État ne soit plus l'avant-dernier. Nous pensons que le Conseil devrait constamment avoir une position ferme face à la dérive militariste qui plane en permanence sur les institutions, en particulier en Afrique. Nous devons tout mettre en œuvre pour que les avancées démocratiques et les importants investissements de la communauté internationale dans les pays comme la Guinée-Bissau soient porteurs de fruits, et nous devons contribuer à éviter les souffrances inutiles imposées aux paisibles populations du fait des coups d'État. C'est à cette seule condition que le Conseil assumera ses missions de consolidation de la paix, de prévention des conflits, et contribuera à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et le développement.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (parle en anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué la présente séance au moment opportun. Je m'associe aux autres orateurs pour remercier les Ministres des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, de l'Angola et du Portugal, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mutaboba, de leurs déclarations et des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui sur la Guinée-Bissau. Nous remercions également le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire de la déclaration qu'il a prononcée au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et nous apprécions la déclaration constructive prononcée par la Représentante permanente du Brésil en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Je vais être bref dans l'explication que je vais donner de notre position sur la question africaine dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le coup d'État militaire qui s'est produit en Guinée-Bissau le 12 avril compromet sérieusement les progrès accomplis ces dernières années par le Gouvernement légitime s'agissant d'instaurer la démocratie et de garantir la stabilité. Cet acte illicite fait peser une menace sur la paix et la sécurité. Il sape complètement le droit international et les principes consacrés par l'Acte constitutif de l'Union africaine et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de

la gouvernance, qui rejette le recours à la force ou à des actes inconstitutionnels pour accéder au pouvoir. Il est essentiel de déployer tous les efforts possibles pour remédier à la situation en Guinée-Bissau d'une manière coordonnée, intégrée et harmonisée. Ces efforts doivent être déployés en veillant à ce que le respect des intérêts du pays et de son peuple demeure une priorité absolue. Seul le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la libération des dirigeants démocratiquement élus permettront de garantir le respect de la volonté du peuple bissau-guinéen, qui s'est exprimée lors des élections de 2008.

La communauté internationale doit envoyer un message fort pour faire savoir qu'elle ne tolérera pas que des coups d'État déstabilisateurs soient perpétrés en toute impunité. À cet égard, les efforts collectifs de la communauté internationale doivent consolider et non fragiliser les progrès notables réalisés par le Gouvernement bissau-guinéen ces dernières années en matière de consolidation de la démocratie et de bonne gouvernance.

L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, rejointes par la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et l'Organisation internationale de la Francophonie, ont toutes suspendu la Guinée-Bissau de leurs organisations jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays. Par cette décision rapide, l'Union africaine a montré que les dirigeants africains entendent clairement condamner et réprouver tout acte, commis sur le continent, entraînant un changement de gouvernement par la force ou contraire à la Constitution. Sa décision est l'expression énergique de son attachement au respect et à la défense des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance en Afrique. En outre, elle rejette catégoriquement l'impunité, les assassinats et autres actes subversifs.

L'Afrique du Sud condamne donc fermement toute nouvelle tentative de porter atteinte au cadre constitutionnel et à l'état de droit en Guinée-Bissau, et se fait l'écho de l'appel lancé par l'Union africaine à ses partenaires internationaux afin d'obliger les auteurs du coup d'État et leurs partisans à accepter de rétablir l'ordre constitutionnel. À cet égard, nous appelons à la libération immédiate et sans condition du Président par intérim du pays et de tous les autres membres de l'équipe dirigeante ayant été placés en détention. Il faut ensuite mener à terme le processus d'élection d'un nouveau président de la Guinée-Bissau, conformément à l'arrêt rendu par la Cour suprême du pays.

Nous appuyons les efforts coordonnés de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la CPLP et des partenaires bilatéraux visant au rétablissement de l'ordre constitutionnel et au retour à la paix et à la stabilité en Guinée-Bissau. Il faut clairement axer les efforts sur le règlement des grands problèmes auxquels le pays est confronté, y compris par la promotion de la bonne gouvernance, la consolidation de la démocratie et la mise en œuvre de la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense, ainsi qu'en luttant contre le trafic de drogue et les activités connexes. Nous encourageons l'ONU à appuyer ces efforts mais également à faire en sorte qu'ils soient menés de manière coordonnée et cohérente. Les auteurs du coup d'État, ainsi que leurs partisans, sont, en dernière analyse, responsables du bien-être et de la sécurité des acteurs et responsables politiques placés en détention, des ministres détenus ou portés disparus et des Bissau-Guinéens en général, et ils devront répondre de leurs actes.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 45.